

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Étaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Avéney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoit CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOU (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Châtilлон-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Genes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOU, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtilлон-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENEATEU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001510

Rapport n°3.13 - Concession ZAC Hauts du Chazal - Compte-rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2010 - Avenant n°10

**Concession ZAC Hauts du Chazal - Compte-rendu Annuel à la Collectivité -
Bilan au 31/12/2010 - Avenant n°10**

Rapporteur : M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Témis 2 - Pôle Santé »	BP 2011 :
	- Dépenses d'investissement : 125 000 €
	PPIF 2011-2015 :
	- Dépenses d'investissement : 3 775 000 €
	- Recettes d'investissement : 600 000 €

Résumé :

L'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal fait l'objet d'une concession. La sedD a obligation de faire le compte-rendu de son activité pour l'année écoulée. La présente délibération prend acte de ce compte rendu et approuve le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2010. Le bilan prévisionnel est en légère diminution par rapport au bilan 2009 due à l'approfondissement des études techniques principalement et à des subventions. L'avenant n°10 traite des modifications de l'effort financier de l'autorité publique contractante de l'opération.

I. Contexte

Le dossier de réalisation de la ZAC « Hauts du Chazal » a été adopté par le Conseil Municipal de Besançon le 15 mai 2000. Cette ZAC constitue un nouveau secteur du Développement de l'Ouest bisontin, regroupant logements et activités économiques, souhaité par la Ville et les partenaires du Pôle Santé.

Au vu de l'enjeu économique du secteur d'activités de cette ZAC, le Grand Besançon a déclaré d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence économique, par délibération du 14 septembre 2001, les zones destinées à l'accueil d'activités économiques, soit 17 ha cessibles. Cette délibération a défini les modalités de ce transfert qui a pris effet au 1^{er} janvier 2001.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a entériné ce transfert par délibération du 13 décembre 2001.

Ces décisions, ainsi que les évolutions législatives relatives au régime des contrats d'aménagement, ont conduit à transformer la convention de concession initiale en convention publique d'aménagement actant d'une autorité cocontractante constituée d'une part de la Ville de Besançon et d'autre part du Grand Besançon (délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2003 et du Conseil de Communauté du 19 décembre 2003).

Par ailleurs, la Ville et le Grand Besançon ont décidé de se lier par une convention de gestion commune de la ZAC dont les principes ont été arrêtés par délibérations municipale du 20 novembre 2006 et communautaire du 13 octobre 2006. Cette convention prévoit notamment la création d'un Comité de Pilotage composé d'élus des deux collectivités et le financement global de l'opération assuré selon une clé de répartition de principe : 57 % Grand Besançon et 43 % Ville de Besançon.

Il est à noter que le programme a sensiblement évolué. En effet, le travail sur la répartition typologique d'occupation des différentes zones d'une part et l'affinage du potentiel des zones d'autre part a permis, tout en gardant l'équilibre d'origine de la clé de répartition entre Ville et Grand Besançon d'augmenter le nombre de logements de 1 000 à 1 174 unités sans densification mais par une clarification de la part de l'habitat dans les zones dites mixtes (habitat-activité), et par un approfondissement du potentiel constructif dans les parcelles commercialisables.

Basé sur un principe de diversification et de mixité, le secteur logement de la ZAC comprendra au minimum 20 % de logements locatifs sociaux dont un certain nombre est comptabilisé dans la restitution de l'offre de logements dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

Un confortement et un perfectionnement qualitatif des espaces publics a conduit à revoir l'ensemble des estimations antérieures : traitement de l'accessibilité du mail piéton, confortement du chemin de crête et des espaces urbains de frange de la ZAC.

En 2008, la maîtrise d'œuvre de la ZAC a précisé les tracés de voiries et espaces publics afin d'optimiser le plan global et les emprises et profils de voiries.

En 2009, puis en 2010, les études techniques ont été approfondies et ont permis de préciser les coûts d'aménagement de l'opération.

A/ Evénements marquants 2010

Outre la poursuite des études préparatoires aux aménagements prévus entre 2011 et 2013, les aménagements se sont poursuivis notamment en ce qui concerne la livraison de la liaison à Planoise sous la rue de Dole et l'ouverture d'une ligne de bus (n°27) desservant le centre des Hauts du Chazal devant l'Université.

Un plan de communication a été mis en place pour une durée de 2 ans dès le mois de juin. Ce plan de communication a permis de définir un logo pour le quartier, une signalétique directionnelle qui sera mise en place courant 2011, des lettres d'information. Un site internet a été créé (<http://www.hautsduchazal.besancon.fr/>) qui présente le quartier, l'habitat, les déplacements, les services, l'actualité et de nombreux liens utiles... Le plan de communication a prévu également l'organisation d'événementiels sur le site pour le printemps 2011.

Une première réunion publique organisée par la ville dans la bibliothèque universitaire s'est déroulée à l'automne.

Une réflexion sur les espaces publics de proximité a été engagée afin de définir les emplacements et l'organisation de ces aires au cœur des programmes d'habitat et le long du Mail.

B/ Prévisions pour 2011

L'année 2011 sera marquée par de nombreuses actions qui contribueront à l'attractivité du site :

- l'**entrée du CHU** sera remaniée afin de garantir une meilleure accessibilité pour tous les modes de déplacement et d'assurer la liaison avec le quartier des Hauts du Chazal et TEMISanté,
- le lancement de **BIOPARC**, bâtiment dédié à l'accueil d'entreprises innovantes dans les domaines des biotechnologies, des dispositifs médicaux et de l'@-santé, notamment des entreprises sortant de TEMIS Innovation. Ce programme est sous la maîtrise d'ouvrage de la sedD pour lequel une subvention FEDER a été sollicitée.

II. Bilan physique

A/ Foncier

La mission de la sedD relative aux acquisitions foncières auprès des tiers privés s'est poursuivie. Il reste à acquérir des terrains auprès de la Ville et ponctuellement auprès du Département, pour asseoir une maîtrise complète des terrains de la ZAC (zone Sud de la ZAC sous la bibliothèque et proche du mail). Ces parcelles seront acquises par l'aménageur ultérieurement en fonction des besoins avérés de commercialisation.

B/ Travaux

Les aménagements de voirie (compris VRD) sur le versant Nord-Ouest ont été lancés en fin d'année. Il s'agit de finir des ouvrages publics à proximité des programmes de logements réalisés et de préparer la venue de nouveaux programmes immobiliers.

Le traitement paysager du mail a été poursuivi, il reste la partie située sur le versant Nord-Ouest ainsi que l'esplanade centrale en lien avec le Tramway.

La finition et la réception du chantier du passage inférieur a eu lieu en août 2010.

C/ Prévisions 2011-2012

Les prévisions 2011-2012 sont les suivants :

- finition du secteur Ouest compris entre le RD 11 et le mail A. Croisat,
- préparation de certains terrains pour l'accueil de la plateforme Tramway,
- démolition de la maison Amiot suite à son acquisition,
- aménagement des boîtes de branchement de la galerie technique,
- travaux d'éclairage public,
- création de stationnements provisoires en prévision de la montée des étudiants du 1^{er} cycle de l'UFR Médecine Pharmacie.

III. Commercialisation

A/ Bilan des terrains commercialisés

15 % du foncier cessible sont commercialisés/répartis en 32 065 m² pour l'habitat et 10 331 m² pour l'activité.

En ce qui concerne les terrains destinés à l'habitat, 36 800 m² de foncier sont en cours d'étude. On peut imaginer que les livraisons de logements pourront être effectives entre fin 2012 et mi 2014.

A ce jour sont commercialisés : 184 logements privés, 100 chambres en résidence hôtelière et 135 logements publics.

S'ajoutent à cela 600 m² de commerces et 600 m² de locaux d'activité en pieds d'immeubles.

Pour le développement économique, plusieurs offres commerciales ont été faite à des PME régionales et extérieures à la Franche-Comté. BIOPARC constitue d'ores et déjà un produit d'appel intéressant en ZFU.

B/ Année en cours : bilan et perspectives au 31 mai 2011

Au 31 mai 2011, le bilan et les perspectives sont les suivants :

- PC délivré et chantier en cours de BIOPARC,
- PC délivré pour les laboratoires LPA,
- PC délivré pour la Société Icade (80 logements) et démarrage des travaux en avril 2011,
- les sociétés BFCA, Atik, Villa C, et Clovis réalisent une faisabilité sur des parcelles du site pour respectivement 34, 40, 25 et 11 logements,
- la sedD est positionnée pour promouvoir 80 logements en partenariat avec un promoteur Bisontin en 2 ou 3 tranches,
- Habitat 25 travaille à la faisabilité d'un programme de 38 logements locatifs sociaux et GBH sur un programme de 35 logements locatifs sociaux.

IV. Communication et Etudes

A/ Plan de communication en 2010

Les actions réalisées en 2010 sont déjà nombreuses :

- définition d'un nom de quartier,
- plaquette d'information à destination du public,
- création d'un site internet,
- conception d'un programme de signalétique,
- élaboration d'une lettre de quartier,

B/ Etudes

Une étude de programmation d'un équipement public structurant TEMISanté et permettant le développement de la filière « Santé » sera lancée : elle prendra en compte les plans de développement de l'Université, du CHU, de l'EFS et du pôle de compétitivité.

Le dimensionnement de l'offre de commerces et de services de proximité fera l'objet d'une étude en concertation avec les services compétents de la Ville et du Grand Besançon.

V. Bilan financier

Le bilan financier révisé de l'opération prend en compte les dépenses réglées et les recettes perçues au 31 décembre 2010, ainsi que les dépenses et recettes à engager jusqu'en 2016 (évaluation).

Ce bilan fait apparaître l'avancement financier suivant :

- dépenses HT hors trésorerie de TVA : 45 037 K€, dont 22 227 K€ déjà réglés au 31 décembre 2009, soit 49 %,
- recettes HT hors trésorerie de TVA : 45 037 K€, dont 15 485 K€ déjà encaissés au 31 décembre 2009, soit 34 %.

A/ Analyse des dépenses en € HT

DEPENSES	Bilan 2009 HT	Bilan 2010 HT	Écart	Écart en %
Acquisitions	3 290 588	3 290 298	-291	
Etudes	746 198	746 482	284	
Travaux	30 635 903	30 556 906	- 78 997	
Frais divers	631 290	630 891	-399	
Frais financiers	5 583 695	5 515 714	- 67 981	
Rémunération STE	3 195 964	3 205 696	9 732	
Fonds de concours Temis	325 372	325 372	0	
Participation en nature	803 377	762 985	- 37392	
Total dépenses HT	45 212 386	45 037 341	- 175 045	- 0,4 %

Le bilan prévisionnel de l'opération diminue par rapport à celui de l'année précédente de 175 045 €, soit 0,4 % (quelques écarts de totaux dus aux calculs arrondis).

Principaux commentaires sur les dépenses :

- pas d'évolution sensible dans le chapitre acquisitions et études,
- le poste « Travaux et honoraires » baisse globalement de 79 K€. Ce poste correspond à :
 - prévisionnel travaux dans le secteur des maisons individuelles (+ 21 K€),
 - mise en état des sols, parkings provisoires... (+ 105 K€),
 - voirie (- 94 K€),
 - réseaux secs (- 81 K€),
 - réseau d'assainissement (- 98 K€),
 - réseau d'eau (- 46 K€),
 - chauffage urbain (- 50 K€),
 - ajustements sur le poste travaux paysagers (+ 135 K€) liés aux interventions sur des espaces de loisirs, de jeu et de proximité à réaliser au sein des programmes de logements,
 - honoraires techniques ajustés pour les réseaux électriques (+ 29 K€).
- le poste « Frais divers » n'évolue pas de manière significative,
- le poste « Frais financiers » fait apparaître une baisse liée à une réduction des taux sur l'année 2010 (- 68 K€),
- hausse de la rémunération société (+ 10 K€) due à l'intégration de la rémunération liée à la gestion des dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre du CPER et du Programme Opérationnel FEDER,
- participation en nature de la ville (- 38 K€) ajustée selon l'évolution financière des travaux concernés par cette intervention

B/ Analyse des recettes en €* HT

RECETTES	Bilan 2009 HT	Bilan 2010 HT	Écarts	Ecart en %
Provenant de tiers	22 135 482	22 185 681	60 200	
Provenant des concédants	18 339 691	18 054 069	- 285 622	
Autres produits, produits financiers, subventions	3 933 836	4 021 606	87 770	
Participations en nature	803 377	765 985	- 37 392	
Total recettes HT	45 212 386	45 037 341	- 175 045	- 0,4 %

* Les prix de cession indiqués au bilan ne correspondent pas obligatoirement au prix réel de cession. Ils constituent un objectif de prix-plancher de cession. Ces prix feront l'objet de négociations entre le commercialisateur et l'acquéreur.

Les recettes baissent au global de 175 045 €, soit 0,4 %.

Principaux commentaires sur les recettes :

- les cessions aux tiers augmentent globalement : + 60 K€ HT. Une hausse des prix de la charge foncière a été appliquée pour certains îlots, le logement public enregistre une légère baisse en raison d'une actualisation du nombre de logements réalisables (- 3 logements),
- les cessions aux co-concédants : - 286 K€ HT. L'évolution des recettes provenant des co-concédants fait suite à la baisse sensible du montant des dépenses de travaux due notamment à des appels d'offres avantageux. La clef de répartition (57/43) Grand Besançon / Ville appliquée à leurs champs de compétence respectifs conduit à la répartition de cette baisse de la manière suivante :
 - Grand Besançon : - 6 K€ (baisse pour la voie bus d'intérêt communautaire mais hausse des VRD courantes),
 - Ville de Besançon : - 280 K€ (baisse des travaux d'eau, d'assainissement et de chauffage).
- autres participations et produits : + 88 K€ HT. Pas d'évolution en ce qui concerne les produits financiers hormis les subventions qui enregistrent une hausse de + 88 K€ résultant d'un ajustement des montants attendus du FEDER, FNADT, Région, Département, ANRU.

Engagement des concédants

Un avenant n°10 à la convention d'aménagement public matérialisera l'engagement financier des co-concédants.

Sur la totalité de l'opération, Ville de Besançon et Grand Besançon portent un engagement financier prévisionnel de 18 820 052 € HT dont 17 175 811 € HT de rachat d'ouvrages, 765 985 € HT d'apport en nature et 878 258 € HT de participations.

L'engagement global du Grand Besançon sur la totalité de l'opération s'élève à 3 028 472 € HT et porte sur les rachats à compter de 2012 et au-delà des voies Bus et des voiries à déclarer d'intérêt communautaire. S'ajouteront, conformément à la convention passée en 2006, les subventions d'équipement que le Grand Besançon versera aux budgets Eau, Assainissement et Chauffage Urbain de la Ville de Besançon.

L'engagement global de la Ville s'élève sur la totalité de l'opération à 15 791 582 € HT et porte essentiellement sur les réseaux d'eau, d'assainissement et de chauffage urbain ainsi que sur les voiries d'intérêt communal.

Les avances, ventes d'ouvrages et participations sont prévues selon les échéanciers ci-après :

En €	AVANCES		PARTICIPATIONS		VENTE D'OUVRAGES						Participation en nature
	Versement	à rembourser	d'équilibre	Implantation UFR	Voie Bus	Voirie	Parvis et MO passage inférieur	Chauffage Urbain	Eau	Assainissement	
1 - CAGB											
Fin 2010	2 151 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2 011	0		0	0	0	0	0	0	0	0	
2 012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ulter.	0	-2 151 245	0	0	1 302 223	1 726 249	0	0	0	0	
Sous Total	0	0	0	0	1 302 223	1 726 249	0	0	0	0	
Total	0		0		4 211 338 €						
2 - TOTAL CONCEDANTS											
Fin 2010	2 151 245	0	197 545	680 712	0	0	0	3 983 165	1 706 794	1 896 011	
2 011		0	0	0	0	0	0	991 751	97 498	263 468	
2 012	0	0	0		0	0	0	536 479	164 342	287 652	
Ulter.	0	-2 151 245	0	0	1 302 223	3 313 336	0	766 684	929 178	937 228	
Total	2 151 245	-2 151 245	197 545	680 712	1 302 223	3 313 336	0	6 278 079	2 897 812	3 384 359	765 985 €
	0		878 258		Vente d'ouvrages = 17 175 809 € HT						
Engagement global des co-concédants = 18 820 052 € HT											

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2010 pour un montant de 45 037 341 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + Grand Besançon) à l'opération à hauteur de 18 820 052 € HT dont 3 028 472 € HT pour le Grand Besançon (quasi-stabilité par rapport au bilan 2009),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°10 à la convention d'aménagement matérialisant les dispositions financières définies ci-dessus.

Pour extrait conforme,

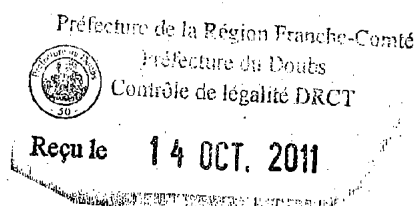
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0



**CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT
DE LA ZAC DES HAUTS DU CHAZAL**

AVENANT N° 10

**Modification de l'effort financier
de l'autorité publique contractante à l'Opération**

(article 17-VI de la C.P.A. du 27 août 2004 reçue en Préfecture le 27 août 2004)

Transmis au représentant de l'Etat le :

Notifié à la Scdd le

Notifié à la CAGB le

ENTRE D'UNE PART :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon représentée par son Vice Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de la Communauté en date du

ET

- la Ville de Besançon représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2011,

constituant ensemble, la « Collectivité publique cocontractante » et ci-après dénommée « les collectivités publiques cocontractantes » ou « l'autorité cocontractante ».

ET D'AUTRE PART :

La Société d'Équipement du Département du Doubs (sedD), société anonyme d'économie mixte locale, au capital de 5.342.080 €, inscrite au RCS de Besançon sous le n° B 775 665 359 00037, dont le siège social est à Besançon- 6 rue Louis Garnier, représentée par M. Vincent FUSTER son Président Directeur Général, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 29 avril 2011.

ci-après dénommée « la sedD » ou « la Société » ou « l'Aménageur »

IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIIT :

ZAC des Hauts-du-Chazal/Temis Santé – Avenant n° 10 à la CPA – CM du 7 juillet 2011 page 2/4

Aux termes d'une convention reçue en Préfecture du Doubs le 27 Août 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon constituant ensemble l'Autorité Publique cocontractante ont chargé la sedD de poursuivre dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, les actions d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal, précédemment engagée à l'initiative de la Ville de Besançon dans le cadre d'une convention de concession.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette convention contient dans son article 17-VI une disposition contractualisant l'effort financier global que l'Autorité Publique Cocontractante s'engage à consentir à l'Opération ainsi que son évolution.

- Vu le compte-rendu annuel aux Collectivités établi au 31 mai 2011 et le bilan prévisionnel révisé de l'Opération au 31 décembre 2010 qui y est intégré, soumis à l'approbation du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire en termes identiques.
- Vu les évolutions constatées au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et notamment la prise en compte au titre du bilan de l'opération des subventions (non totalement intégrées dans les comptes précédemment) qui pourront lui être accordée, l'effort des Collectivités qui ressortait à 19.143.069 € HT (en valeur 1er janvier 2010) serait ramené à 18.820.052 € HT (en valeur 1er janvier 2011), soit une diminution de 323.017 €.

Il a ainsi été convenu entre les parties de contractualiser l'incidence financière consécutive à l'actualisation du bilan prévisionnel de l'Opération sur l'effort global de l'Autorité Publique cocontractante suite à l'approbation du Compte rendu d'activité aux Collectivités et du bilan établi au 31 Décembre 2010 sus visés par les Collectivités concernées.

Tel est l'objet du présent avenant n° 10 à la Convention Publique d'Aménagement sus-visée.

Article 1 – Financement de l'Opération

Par suite de l'approbation du bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2010 intégré dans le Compte Rendu d'Activité aux Collectivités établi au 31 mai 2011 susvisé, l'article 17 alinéa VI –1^{er} paragraphe – de la Convention Publique d'Aménagement est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« En application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, l'effort global des Collectivités Publiques cocontractantes au coût de l'Opération, décomposé en participations, achat d'ouvrages et apport en nature comme indiqué ci-après, est destiné à couvrir l'ensemble des charges de l'Opération non couvertes par les produits de l'Opération.

Son montant, dont le fractionnement en tranches annuelles figure au bilan prévisionnel révisé au 31 Décembre 2010 annexé au présent avenant, constitue un effort global -en valeur au 1er Janvier 2011 de 18.820.052 € HT, TVA en sus, (dans les conditions légales en vigueur au moment de leurs versements) et qui peut être décomposé ainsi qu'il suit :

VILLE DE BESANCON										
	AVANCES		PARTICIPATIONS		VENTE D'OUVRAGES					Participation en nature
	Vers.ts	Remb.ts	à l'équilibre	Impl. UFR	Voie Bus	Div. VRD	Chauff. Urbain	Eau	Assainis.t	
2010	0	0	197.545	680.712	0	0	3.933.165	1.706.794	1.896.011	
2011	0	0	0	0	0	0	991.751	97.498	263.468	322.435
2012	0	0	0	0	0	0	536.479	164.342	287.652	68.897
Au delà			0	0		1.587.087	766.684	929.178	937.228	374.663
SOUS TOTAL	0	0	197.545	680.712	0	1.587.087	6.278.079	2.897.813	3.384.359	765.985
			878.258 €		14.147.339 €					765.985 €
15 791 582 €										
C.A.G.B.										
	AVANCES		PARTICIPATIONS		VENTE D'OUVRAGES					Participation en nature
	Vers.ts	Remb.ts	à l'équilibre	Impl. UFR	Voie Bus	Div. VRD	Chauff. Urbain	Eau	Assainis.t	
2010	2.151.245	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au delà	0	-2.151.245	0	0	1.302.223	1.726.249	0	0	0	0
SOUS TOTAL	2.151.245	-2.151.245	0	0	1.302.223	1.726.249	0	0	0	0
			0		3 028 472 €					
VILLE DE BESANCON et C.A.G.B.										
	AVANCES		PARTICIPATIONS		VENTE D'OUVRAGES					Participation en nature Ville
	Vers.ts	Remb.ts	à l'équilibre	Impl. UFR	Voie Bus	Div. VRD	Chauff. Urbain	Eau	Assainis.t	
2010	2.151.245	0	197.545	680.712	0	0	3.933.165	1.706.794	1.896.011	
2011	0	0	0	0	0	0	991.751	97.498	263.468	322.435
2012	0	0	0	0	0	0	536.479	164.342	287.652	68.897
Au delà	0	-2.151.245	0	0	1.302.223	3.313.336	766.684	929.178	937.228	374.663
TOTAL	0 €	0 €	197.545	680.712	1.302.223	3.313.336	6.278.079	2.897.812	3.384.359	765.985
			878.258 €		17 175.809 €					765.985 €
					Participations et Vente d'ouvrages = 18 054 067 €					
Engagement global des co-concedants = 18 820 052 €										

Article 2 – Autres dispositions de la Convention Publique d'Aménagement

Les clauses de la convention publique d'aménagement sus-visée non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables.